

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/directeurs74/spip.php?article450>

# Présider le Conseil d'école : des pistes de réflexion

- Instances de concertation -

Date de mise en ligne : mercredi 1er janvier 2020

---

Copyright © Directeurs 74 - Tous droits réservés

---

Le conseil d'école est la seule instance de concertation qui réunit tous les partenaires institutionnels de l'école. Sa composition, ses modalités de fonctionnement et ses missions sont définies réglementairement de manière très précise. Le directeur de l'école est chargé de la présidence de ce conseil dont les réunions restent souvent une source d'inquiétude, voire de stress.

Cet article vise à vous donner des pistes de réflexion qui vous aideront à vous positionner.

Cet article est publié avec l'aimable autorisation des **éditions Raabe** qui publient chaque mois un magazine spécialement dédié aux directrices et directeurs d'école. Vous aurez plus d'infos sur leur site :

<http://www.editions-raabe.fr/primaire/direction>

Si le directeur rencontre régulièrement, dans d'autres cadres, le Maire de la commune, l'Inspecteur de sa circonscription ou le DDEN, le conseil d'école reste le lieu unique de concertation institutionnelle avec les familles et, dans une certaine mesure, le moment périodique où se formalise l'observation du bon fonctionnement de l'école. A travers une réunion du conseil d'école, les directeurs en ont bien conscience, c'est l'image de la vie de la communauté éducative qu'on aperçoit : la rigueur dans l'organisation, la clarté et la transparence dans les objectifs et les analyses, le respect des rôles de chacun dans les propos, les qualités d'écoute et de dialogue des professionnels, le degré d'unité de l'équipe pédagogique, sa mobilisation autour de l'objectif de réussite des élèves... L'enjeu est de taille. Pour faire du conseil d'école une instance positive, représentative de l'envie de chaque acteur de s'inscrire sereinement dans un processus de coéducation, il est nécessaire pour les directeurs d'en bien connaître le fonctionnement et le champ d'action de cette instance.

### ***Les relations école - parents***

La volonté d'associer les familles, selon un mode d'élection démocratique, au fonctionnement de l'école s'appuie sur le concept fort de coéducation. En effet, au contraire d'autres services publics, à l'école, les parents ne sont pas des usagers, mais des partenaires dans l'éducation de leur enfant. Chacun sait combien l'adhésion de la famille aux objectifs de l'école reste un facteur de réussite et de bien-être de l'élève. Le conseil d'école n'est pas le seul moyen de contribuer à la bonne circulation de l'information entre l'école et les familles : les assemblées générales de parents, les réunions de classe, les rendez-vous individuels, le livret scolaire, le cahier de liaison et, surtout, les traces écrites que les élèves ramènent à la maison sur leurs cahiers sont autant de moyens de permettre le partage des objectifs poursuivis par l'école et l'information des parents sur l'avancée dans ces objectifs. Le rappel de tous ces outils n'est pas neutre. Beaucoup des difficultés qui surgissent à l'occasion des conseils d'écoles viennent de la sensation des familles de n'être pas suffisamment informées, en amont, sur ce qui les intéresse au premier chef : le travail de leur enfant. L'opposition parents - enseignants n'a pas de sens. Chacune des parties est impliquée dans le processus éducatif avec son rôle propre et complémentaire de celui de l'autre. En tant que professionnel, l'enseignant doit prendre l'initiative de cette information claire et transparente sur le travail scolaire. Sans en négocier son contenu, mais sans en occulter les effets. C'est bien au niveau de la classe, dans cette information régulière donnée aux parents sur le travail scolaire, que se construit la relation de confiance qui se transférera ensuite au conseil d'école. Le climat ainsi instauré ne s'appuiera plus sur le trop fréquent malentendu : les parents veulent en savoir trop et les enseignants, craignant pour leur autonomie pédagogique, se replient sur eux-mêmes...

### ***La difficile question de la représentativité...***

Le conseil d'école comprend des parents d'élèves qui sont issus d'un scrutin réalisé annuellement avant la 7ème

semaine de classe et selon un calendrier fixé nationalement. Les parents élus représentent l'ensemble des parents de l'école. Ils siègent comme titulaires avec voie délibérative en nombre égal au nombre de classes que comporte l'école. Ils peuvent assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative. Le directeur est la cheville ouvrière de l'organisation et le responsable de ces élections dont les préparatifs commencent très tôt dans l'année scolaire (voir encadré). L'école a tout intérêt à inciter les parents élus à jouer leur rôle de représentants des familles et de ne pas parler en leur nom propre : les réunions de préparation des conseils d'école, organisées par les élus, dans des locaux mis à disposition par l'école, sont une bonne occasion d'inciter toutes les familles à s'intéresser au fonctionnement de cette instance. On ne peut ignorer que la plupart des parents qui se présentent lors de ces élections ont des facilités à entrer en contact avec le milieu scolaire. Dans certaines écoles au public social plus défavorisé, la distorsion peut être importante entre la majorité des familles et les parents qui les représentent. Dans de nombreux cas, les parents élus font leur travail avec abnégation et en se positionnant très sagement vis-à-vis de cette question. Dans le cas contraire, c'est à l'équipe enseignante et particulièrement à la directrice ou au directeur, président du conseil d'école, d'être le garant de l'intérêt général.

Plus le lien école-familles est entretenu au quotidien dans chaque classe, plus l'ensemble des familles osera s'impliquer dans la vie participative de l'école et y apporter sa contribution et plus le travail de représentativité des parents élus sera facilité.

### ***De quoi parler dans un conseil d'école ?***

Ou plutôt, de quoi ne pas parler..? Voilà une question qui préoccupe beaucoup les directrices et directeurs qui se sentent parfois pris en tenaille entre deux positions d'apparence antagoniste : la nécessité d'ouverture, de transparence et d'information légitimement réclamée par les parents d'un côté, l'autonomie et la responsabilité pédagogiques inaliénables justement revendiquées par les enseignants de l'autre côté. On entend souvent énoncer la phrase suivante : « on ne parle pas de pédagogie en conseil d'école ! » Cette position ne paraît pas réaliste. Elle est même de nature à faire naître des conflits : puisqu'il y a des sujets qu'on ne peut aborder, c'est donc qu'il y a quelque chose à cacher... Restons sereins : parler pédagogie n'est pas synonyme de négocier sa pédagogie. Il serait grotesque, et presque méprisant, de cantonner les parents d'élèves à des échanges sur la couleur des murs des toilettes, l'organisation de la buvette de la fête de l'école ou la date de la sortie scolaire, alors même que le sujet le plus important à leurs yeux, et les enseignants doivent s'en réjouir, reste bien les apprentissages de leurs enfants et leur réussite. C'est pourquoi il faut oser aborder en conseil d'école la question de l'efficacité de l'enseignement, livrer les analyses faites par l'équipe professionnelle des enseignants à partir des résultats des élèves, valoriser les points forts et présenter les points faibles, expliquer les dispositifs mis en place pour y remédier, pour aider les élèves qui en ont besoin... Le travail sur le Projet d'école est, à cet égard, le meilleur support possible. Abordée sous cet angle, il est bien rare que cette question débouche sur une remise en cause par les parents de la pédagogie mise en oeuvre dans les classes. Au contraire, rassurés par le professionnalisme de l'équipe, les parents auront tendance à renforcer leur confiance dans le milieu scolaire.

Vous l'avez compris, aucun sujet qui concerne le fonctionnement de l'école, de la vie scolaire aux apprentissages, ne devrait être écarté de la réflexion du Conseil d'école, pour peu que les questions abordées conservent un caractère exclusivement collectif, sans jamais traiter de problématiques individuelles ou personnelles. Pour mémoire, les textes réglementaires précisent que le conseil d'école donne son avis et propose toute suggestion concernant le projet d'école et la mise en oeuvre de sa partie pédagogique.

L'équipe enseignante qui oeuvre au quotidien pour la réussite des élèves dans les classes, pour leur bien-être dans l'école, pour leur épanouissement personnel, social et culturel, n'a rien à craindre de cette approche ouverte et raisonnée des relations avec les parents. L'équipe pédagogique - et chaque enseignant au sein de l'équipe - doit avoir confiance en son rôle, en ses capacités, en ses responsabilités et pouvoir échanger sereinement sur ces sujets sans craindre d'en être dépossédée.

Jacques DAMIAN  
IEN